

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS65

présenté par
M. Touraine, rapporteur

ARTICLE 34

À la fin de la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« pendant cette période »

les mots :

« lorsqu'ils sont placés en position de remplacement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.